

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2026	20

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 Mars 2026

Nombre de membres
En exercice : 21
Présents : 13
Votants : 18

Le 7 Mars 2026 à 9 H 30
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :
20/02/2026
Date d'affichage :
20/02/2026

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, SAUVAT Sandrine, TRABELSI Daniel, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, LAFITTE Valérie, ZITO Josette, LHOMME Louissette, ESPOSITO Laetitia, TONIAL Sylvie, POUSSON Fanny, LUKUNGA Joseph.

ABSENTS EXCUSES :

Madame THIMOTHE Ketty qui a donné pouvoir à Madame BOUHOURS LOUEDEC
Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Madame TONIAL Sylvie
Monsieur MARTIN Philippe qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique
Monsieur ROBERT Bruno qui a donné pouvoir à Madame POUSSON Fanny
Madame BOULE Annie qui a donné pouvoir à Monsieur TRABELSI Daniel
Monsieur BOSCHARD Frédéric
Monsieur GOMIS Pierre
Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique
Secrétaire de séance : Madame LAFITTE Valérie
Date de convocation : 20 Février 2026
Date d'affichage : 20 Février 2026

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 – BUDGET COMMUNAL

Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT), dans son article L.2312-1, faisant obligation aux collectivités de plus de 3500 Habitants d'organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un débat d'orientation budgétaire (DOB),

Considérant que l'objectif est de permettre aux membres du Conseil Municipal de connaître les orientations budgétaires pour l'année de l'exercice.
Considérant qu'il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante comme en disposent les

articles L.2312-1 et L .332-1 du CGT. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

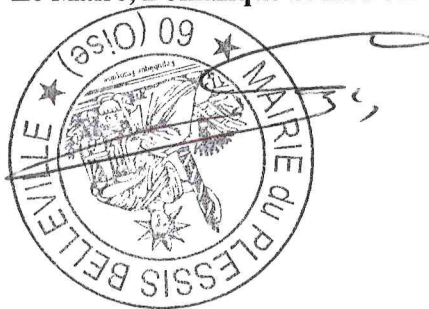
Après un large débat, les membres du Conseil Municipal donnent acte des orientations budgétaires proposées pour le Budget Communal 2026.

Rapport d'orientation Budgétaire joint à la présente délibération.

Fait et délibéré le 7 Mars 2026, à le Plessis Belleville

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Dominique SMAGUINE



Débat d'Orientation Budgétaire

2026



Sommaire

I - Contexte économique et budgétaire

II – Les mesures relatives aux collectivités locales

III - Orientation budgétaire pour Le Plessis Belleville

IV – Les engagements pluriannuels envisagés 2026, 2027, 2028,2029

V – Gestion de la dette

I - Contexte économique et budgétaire

Sources : OFCE, Caisse d'Epargne, la Gazette des Communes, La Banque des territoires (à la date de Novembre 2025 et Janvier 2026)

A) Monde : La croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

Pour les deux prochaines années, une prévision de croissance mondiale en léger ralentissement, à 2,90 en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux Etats-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé.

En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée.

Aux Etats Unis, la FED a commencé son cycle de baisses des taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en Avril 2026 pour un taux terminal à 3% (borne haute des taux Fed Funds) sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane. A rebours, la Banque du japon augmenterait une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevés. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.

A - Zone Euro : Une croissance en ordre dispersé

Scénario de croissance :

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024.

Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douane US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les Etats –Unis au 1^{er} semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3%) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3%) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

Inflation

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

B – La France : l'activité résiste à l'incertitude politique

Croissance : nos prévisions anticipent une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0% en 2026

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3^{ème} trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Inflation : nous prévoyons une inflation (IPCH) de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en Février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par

. la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,

. La modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

France : le climat de l'emploi se dégrade

Coup de frein sur l'emploi

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2% au trimestre précédent (-60600 emplois après +43400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'apprentissage ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé.

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (112100 emplois) : il s'agit du 4^{ème} trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent un million au-dessus de leur niveau du 4^{ème} trimestre 2019).

Ralentissement des salaires :

Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0.2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur

En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2%, après 2,5 % au 1^{er} trimestre.

Taux de chômage attendu en légère hausse

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2^{ème} trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

France : Budget 2026, une route semée d'embûches

Après 4 mois de débats parlementaires, trois recours au 49.3 et six motions de censure, le budget 2026 est définitivement adopté. Lundi 2 Février, l'assemblée nationale a rejeté les deux dernières motions de censure déposées à l'encontre du gouvernement LECORNU. Le projet de loi de Finances doit encore être validé par le Conseil Constitutionnel avant d'être promulgué.

II – Les mesures relatives aux collectivités locales

Principales mesures du projet de loi de Finances 2026 relatives aux collectivités locales

A - Cadrage de la loi de Finances 2026

- . Des dotations de fonctionnement stables ou en baisse, sauf pour le fonds de soutien des activités périscolaires
 - Stabilité de la dotation forfaitaire
 - . Soutien aux collectivités territoriales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique. Un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT) doit regrouper les dotations d'investissement bénéficiant au bloc communal (DETR, DSIL, DPV). Son montant s'élève à 1,4 Md € en AE en 2026, soit une baisse au global.
 - . Diminution du périmètre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) avec la suppression des dépenses de fonctionnement (entretien bâtiments) de l'assiette. Le taux est maintenu à 16,404 %.
- Rappel le FCTVA est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinés à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

Hausse programmée des cotisations patronales CNRACL :

01.01.2025 : 34,65 % au lieu de 31,65 % (3%)

01.01.2026 : 37,65 (3%)

01.01.2027 : 40,65 % (3%)

01.01.2028 : 43,65 % (3%)

Stabilité des cotisations patronales maladie : 9,88 % comme en 2025

Poursuite du fonds de réserve dit « DILICO » alimenté par un prélèvement sur les recettes fiscales des communes, des EPCI à fiscalité propre, des départements et des régions. Les modalités doivent évoluer (montant et assiette des collectivités), à ce jour nous ne savons pas si la ville de Le Plessis Belleville sera concernée.

Suppression du bouclier tarifaire énergétique, dispositif maintenu avec une incidence modérée

Aménagement de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (maintenu)

Rappel :

La loi de finances pour 2021 avait initié l'allègement de l'imposition des entreprises françaises afin de soutenir leur compétitivité, notamment en divisant par deux le taux de CVAE.

La loi de finances pour 2023 a été plus loin en supprimant progressivement la CVAE pour les entreprises (taux 2023 réduits puis suppression complète en 2024). Du côté des collectivités (départements et bloc communal), la perte de CVAE est effective dès 2023 et compensée par une fraction de TVA nationale, la part de CVAE perçue à partir de 2023 étant affectée au budget de l'État.

Cet article n'impacte pas les collectivités puisqu'il ne propose pas de retour arrière sur l'affectation de la CVAE au budget de l'État.

La proposition faite dans cet article impacte les entreprises car la suppression de la CVAE serait plus progressive que prévu : le taux 2024 sera de 0,28%, puis 0,19% en 2025, 0,09% en 2026, pour une suppression totale en 2027.

De plus, il est proposé de supprimer la CVAE minimum, permettant ainsi aux entreprises de ne payer de CVAE si le montant de la cotisation est inférieur à 63€.

Enfin, le plafonnement de la contribution économique territoriale (contribution foncière des entreprises (CFE) + CVAE) est adapté aux modifications de taux de la CVAE. Ainsi, il diminue aussi plus progressivement pour ne porter sur la CFE qu'à partir de 2027. En cas de dépassement de plafonnement, l'entreprise peut demander un dégrèvement de CFE.

2026 : Vigilance sur la suppression progressive de la CVAE (impact intercommunalité)

Mécanisme d'encadrement de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) portant sur les réseaux de télécommunications fixes

Fixation des montants de l'imposition forfaitaire sur les pylônes : les montants de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes (IFP) sont révisés chaque année proportionnellement à la variation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) constatée au niveau national. Ainsi, les montants au titre de 2026 correspondent à ceux appliqués au titre de 2024 multipliés par le coefficient de variation entre 2024 et 2025

Mise à jour des tarifs d'IFER : Chaque année les tarifs des différentes composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux sont revalorisés par le taux prévisionnel de l'inflation hors tabac (IPCHT) associé au PLF de l'année. Dans le rapport économique, social et financier annexé au PLF du 15/10/2025, la prévision d'IPCHT pour 2026 est de +1,3 %.

Mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement : La taxe d'aménagement est calculée en multipliant la surface taxable par une valeur forfaitaire par m² puis par le taux voté par la collectivité.

La valeur forfaitaire par m² est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC) au 3^{ème} trimestre de l'année n-1. Au T3 2025 l'ICC est de 2056, soit une baisse de 4,1 % par rapport à l'ICC au T3 2024...

En conséquence la valeur forfaitaire serait (dans l'attente de la parution du décret officiel) de 1011 euros en Île-de-France et 892 euros ailleurs.

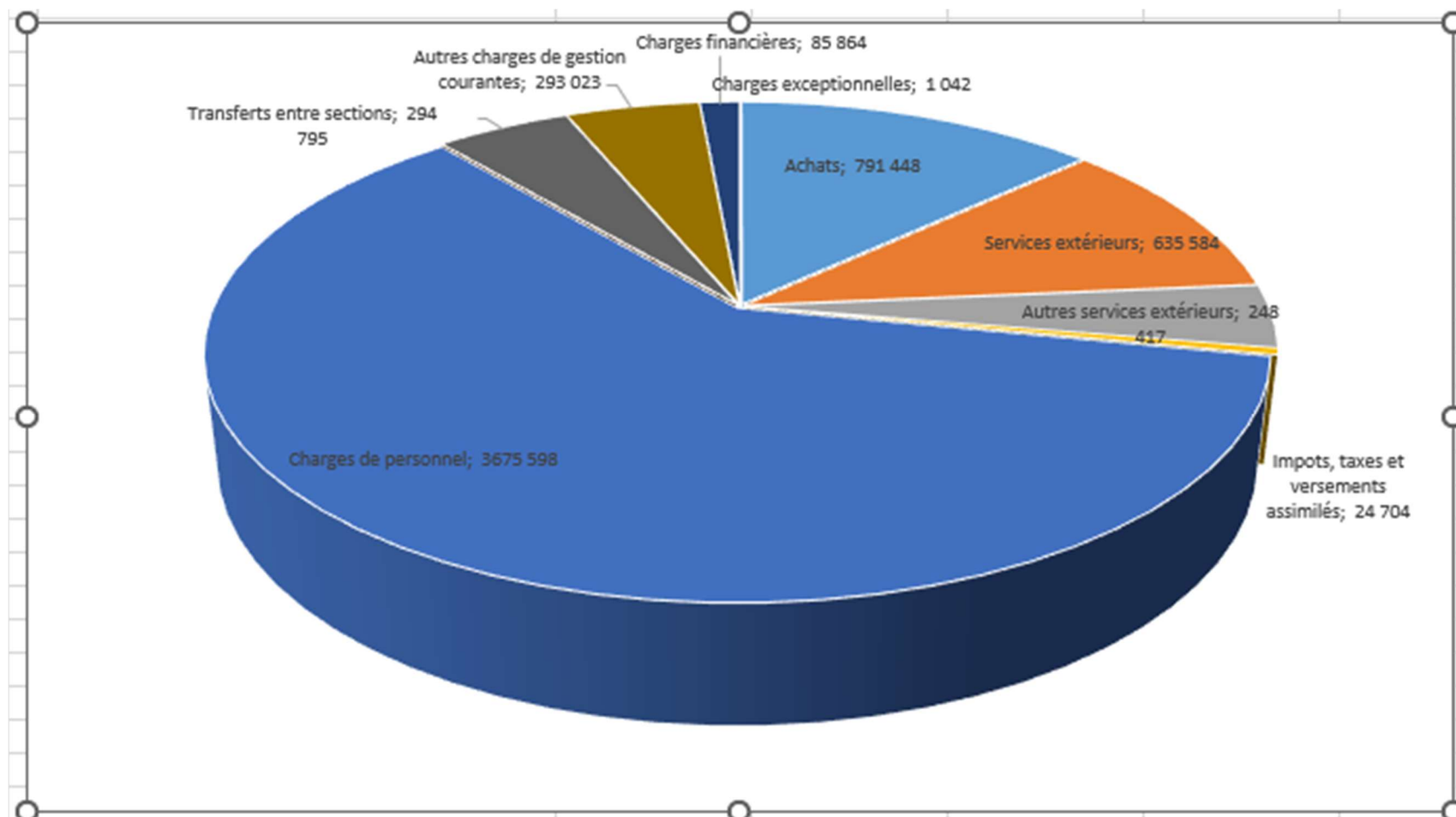
B - Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Sur le plan fiscal, la majoration forfaitaire des bases foncières (hors parts professionnelles) suivra la formule de droit commun fondée sur l'inflation de novembre n-1, **soit + 0.8 %** (contre +0,2 % en 2021, +3,4 % en 2022, et +7,10 % en 2023, 3,90 % en 2024, 1,7 % en 2025).

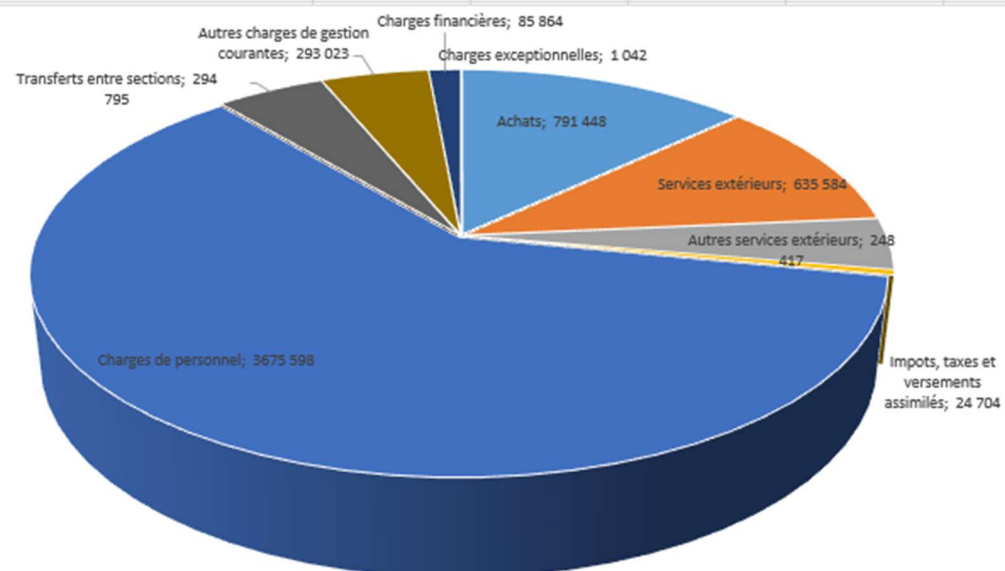
III - Orientation budgétaire pour Le Plessis Belleville

A) – Bilan estimé de 2025

CA 2025 - SECTION DE FONCTIONNEMENT							
	Dépenses						
		BP 2025	Décisions modificatives 2025	Prévu 2025	CA 2025	CA 2025 / Prévu 2025	Diff en € CA 2025 VS Prévu 2025
002	Déficite antérieur reporté		3 566	3 566			
60	Achats	940 970	-	940 970	791 448	84,11%	- 149 522
61	Services extérieurs	637 660	-	637 660	635 584	99,67%	- 2 076
62	Autres services extérieurs	319 985	-	319 985	248 417	77,63%	- 71 568
63	Impôts, taxes et versements assimilés	26 300	-	26 300	24 704	93,93%	- 1 596
012	Charges de personnel	3 980 000	-	3 980 000	3 675 598	92,35%	- 304 402
014	Atténuation de produits	-	-	-	-	-	-
022	Dépenses imprévues			-	-		-
023	Vrt à la section d'investissements	1 034 435	- 3 566	1 030 869	-	0,00%	- 1 030 869
042	Transferts entre sections	250 000	-	250 000	294 795	117,92%	44 795
65	Autres charges de gestion courantes	343 827	-	343 827	293 023	85,22%	- 50 804
66	Charges financières	124 371		124 371	85 864	69,04%	- 38 507
67	Charges exceptionnelles	5 000		5 000	1 042	20,83%	- 3 958
68	Dotations aux amortissements dépréciés	-		-	-	0,00%	-
		7 662 548	-	7 662 548	6 050 475		- 1 612 073
	Hors vrt à la section d'investissements			6 631 679	6 050 475		- 581 204
	Hors opération d'ordre	- 250 000	-	6 381 679	5 755 680	90,19%	- 625 999
	Hors dépenses imprévues	- 250 000	-	6 381 679	5 755 680	90,19%	- 625 999



Recettes							
		BP 2025	Décisions modificatives 2025	Prévu 2025	CA 2025	CA 2024 / Prévu 2024	Diff en € CA 2024 VS Prévu 2024
002	Excédent antérieur reporté	1 364 040	8 827	1 372 867	1 372 867	100,00%	-
013	Atténuation de charges de personnel	160 000		160 000	188 908	118,07%	28 908
042	Transferts entre sections	-	-	-	-	-	-
70	Produits des services du domaine	489 000		489 000	538 959	110,22%	49 959
73	Impôts et taxes	5 131 814		5 131 814	5 207 025	101,47%	75 211
731	Fiscalité locale			-		#DIV/0!	-
74	Dotations, subventions	479 094		479 094	604 912	126,26%	125 818
75	Autres produits de gestion	38 600		38 600	34 122	88,40%	- 4 478
76	Produits financiers	-	-	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels			-	79 960	-	79 960
		7 662 548	8 827	7 671 375	8 026 752		
	Recettes hors excédent reporté	6 298 508	-	6 298 508	6 653 885		
RESULTAT DE CLOTURE DE SECTION DE FONCTIONNEMENT					1976277		



Débat d'or

CA 2025 - SECTION D'INVESTISSEMENTS

	SYNTHESE DU BUDGET 2025	BP 2025	Décisions modificatives 2025	Prévu 2025	CA 2025	Restes à réaliser 2026
000000	Voirie	-	-	-	-	-
001	Déficit antérieur reporté	-	-	-		-
020	Dépenses imprévues		-	-	-	-
040	Transferts entre sections	-	-	-	33 440	-
41	Opérations patrimoniales	-		-	-	-
10	Dotations, fonds divers	-	3 500	3 500	-	-
16	Emprunts et dettes	269 973		269 973	259 136	-
20	Immobilisations incorporelles	91 345	-	91 345	51 210	38 553
204	Subventions équipement	459 131	- 57 600	401 531	225 143	176 386
21	Immobilisations corporelles	253 843	- 3 500	250 343	179 876	70 927
23	Immobilisations en cours	2 047 629	57 600	2 105 229	508 310	1 522 131
9801	Voirie	47 404		47 404		19 270
9802	Bâtiments divers	25 635		25 635		
9803	Administration générale	7 170		7 170		
9804	Scolaire	-	-	-		
9805	Equipements sportifs culture	-	-	-	-	-
9806	Cadre de vie	35 000	-	35 000		11 625
		3 237 130	-	3 237 130	1 257 115	1 838 891,91

	INVESTISSEMENTS RECETTES	BP 2025	Décisions modificatives 2025	Prévu 2025	CA 2025	Restes à réaliser 2025
001	Excédent antérieur reporté	833816,1	5 127	838 943	838 943	-
021	Vrt section fonctionnement	1 034 435	- 3 566	1 030 869	-	-
24	Produits de cessions d'immo	-	-	-	-	-
040	Transferts entre sections	250 000		250 000	214 835	-
41	Opérations patrimoniales	-	-	-	-	-
10	Dotations, fonds divers	399 712	- 39 692	360 020	337 756	-
13	Subventions d'investissements	148 595	48 264	196 859	37 735	76 330
16	emprunts	570 572	- 104 168	466 404	-	450 000
20	frais d'études	-	-	-		-
204	Subventions	-	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	94 035	94 035	79 960	50 875
23	Immobilisations en cours	-		-	76	50 875
		3 237 130	- 0	3 237 130	1 509 305	628 080
	RESULTAT DE CLOTURE SECTION D'INVESTISSEMENT				252 190	
	RESULTAT DE CLOTURE DE L'ANNEE 2025				2 228 467	
	Reste à réaliser dépenses		1 838 891,91 €			
	Reste à réaliser recettes		577 205,00 €			
	RESULTAT NET		966 780,35 €			

Débat d'orientation budgétaire 2026

B) – Bilan Ressources Humaines

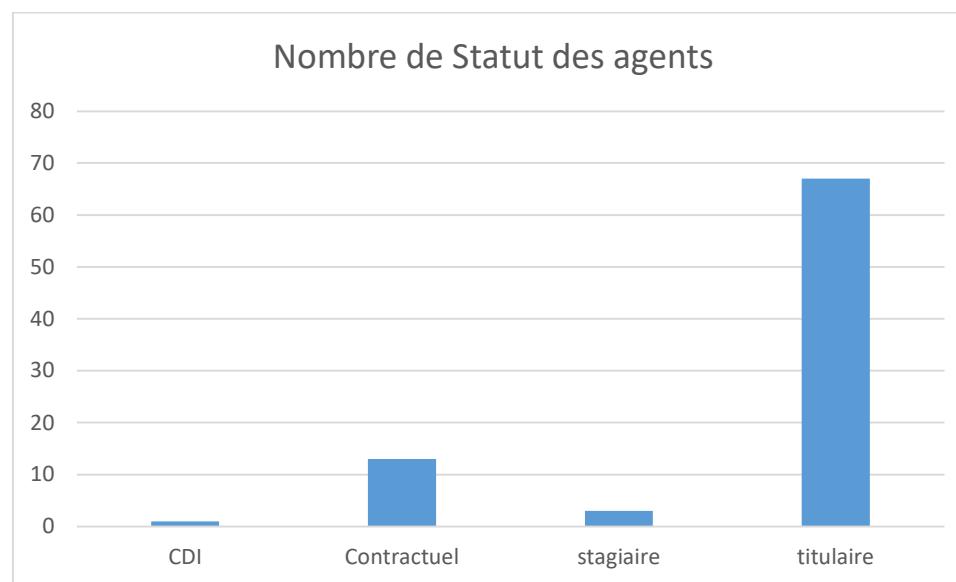
Synthèse des indicateurs RH au 31 décembre 2025

Statut des agents

Nous avons 84 agents répartis en 4 statuts différents : titulaires, stagiaires fonctionnaires, agents en CDI, contractuels.

67 titulaires – 3 stagiaires fonctionnaires – 1 agent en CDI - 13 contractuels

Le nombre de titulaire informe sur une stabilité de nos effectifs, en effet nous avons très peu de mouvement de mutation. La mairie peut être considérée comme un employeur saint.

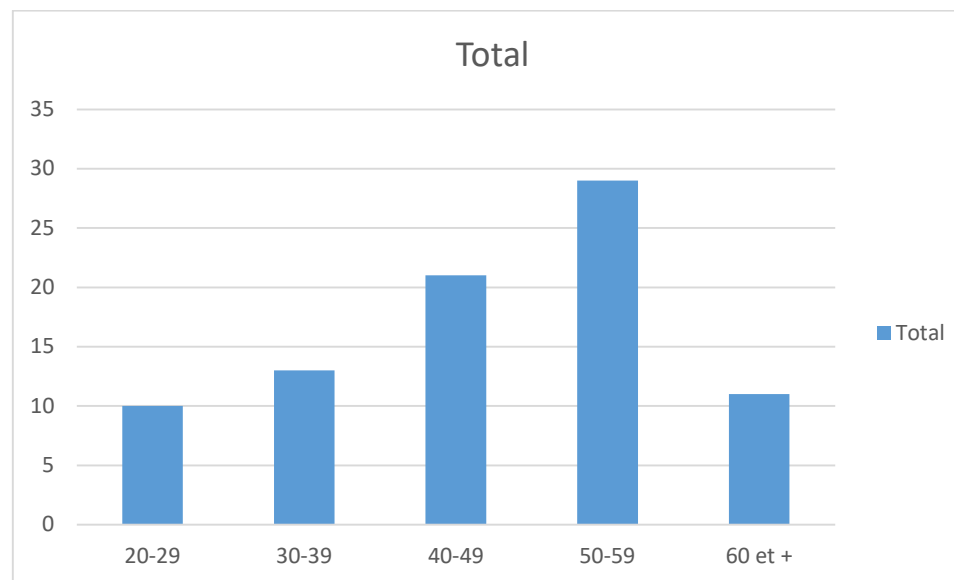


La moyenne d'âge des agents

Ci-joint la pyramide d'âge de nos agents :

Ages	Femmes	Hommes	Total général
20-29	8	2	10
30-39	5	8	13
40-49	18	3	21
50-59	21	8	29
60 et +	8	3	11
Total général	60	24	84

Ce qui indique une certaine maturité de ces derniers avec malgré tout encore une belle marge dynamique.

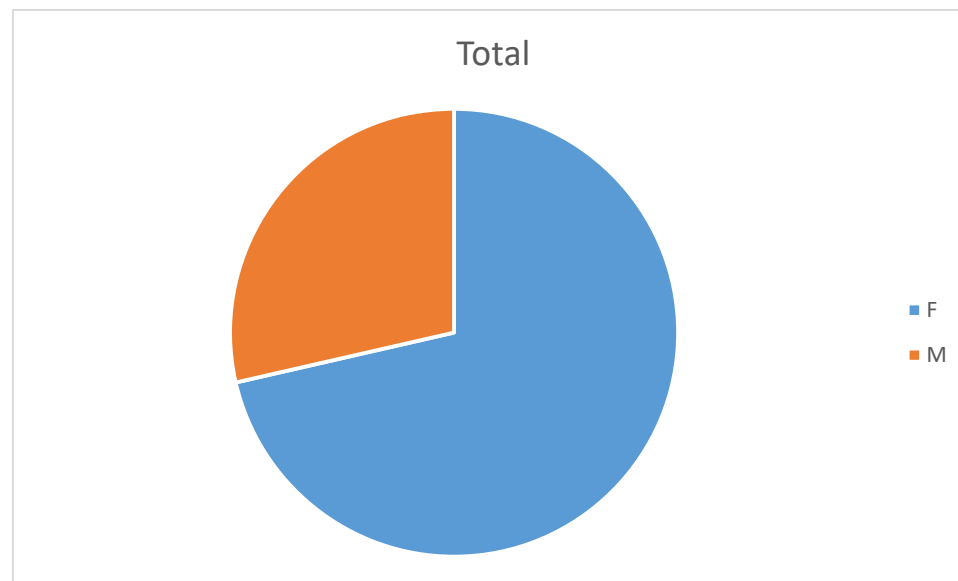


Répartition des agents par genre

Dans notre commune, nous constatons comme dans beaucoup d'autres, que les métiers qui composent la fonction publique territoriale s'adressent souvent aux femmes.

Pour notre part l'essentiel des emplois masculins se situent aux services techniques et à la police, tandis que les emplois féminins se situent dans le secteur scolaire et administratif.

Nombre de Agents	Temps complet	Temps non complet	Total général
Femme	51	9	60
Homme	22	2	24
Total général	73	11	84



Répartition des agents par services

Services	CDI	Contractuels	Stagiaires	Titulaires	Total général
Administration				9	9
Animation		5		10	15
Association / MDJ				1	1
Bibliothèque				3	3
CCAS				1	1
Ecole maternelle				8	8
Entretien		4	2	4	10
MDJ				2	2
Police				9	9
Restauration scolaire	1	3	1	8	13
Techniques		1		12	13
Total général	1	13	3	67	84

C) – Prospectives pour 2026

Cette année 2026 s'inscrit dans la continuité de la mise en place du programme sur lequel les habitants de la commune nous ont accordé leur confiance.

Tout d'abord,

- Les travaux de transformation du réseau unitaire de la rue de Billy 1^{ère} tranche qui seront achevés en 2026. (le financement a été prévu en 2025 dans la totalité)
- A noter que la deuxième tranche sera à financer au Budget Primitif 2027.
- Le projet de construction de deux classes à l'école Louissette WATTIER pour la rentrée 2027/2028. Les études ayant été réalisées et financées jusqu'au permis de construire.
- Le lancement des démarches d'acquisition des terrains de la zone à vocation d'équipements publics voisine du stade (toujours à l'étude)

Tout en poursuivant les efforts engagés pour le maintien et l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens que ce soit au travers des espaces verts, des écoles, des équipements sportifs et de l'entretien de tous nos bâtiments.

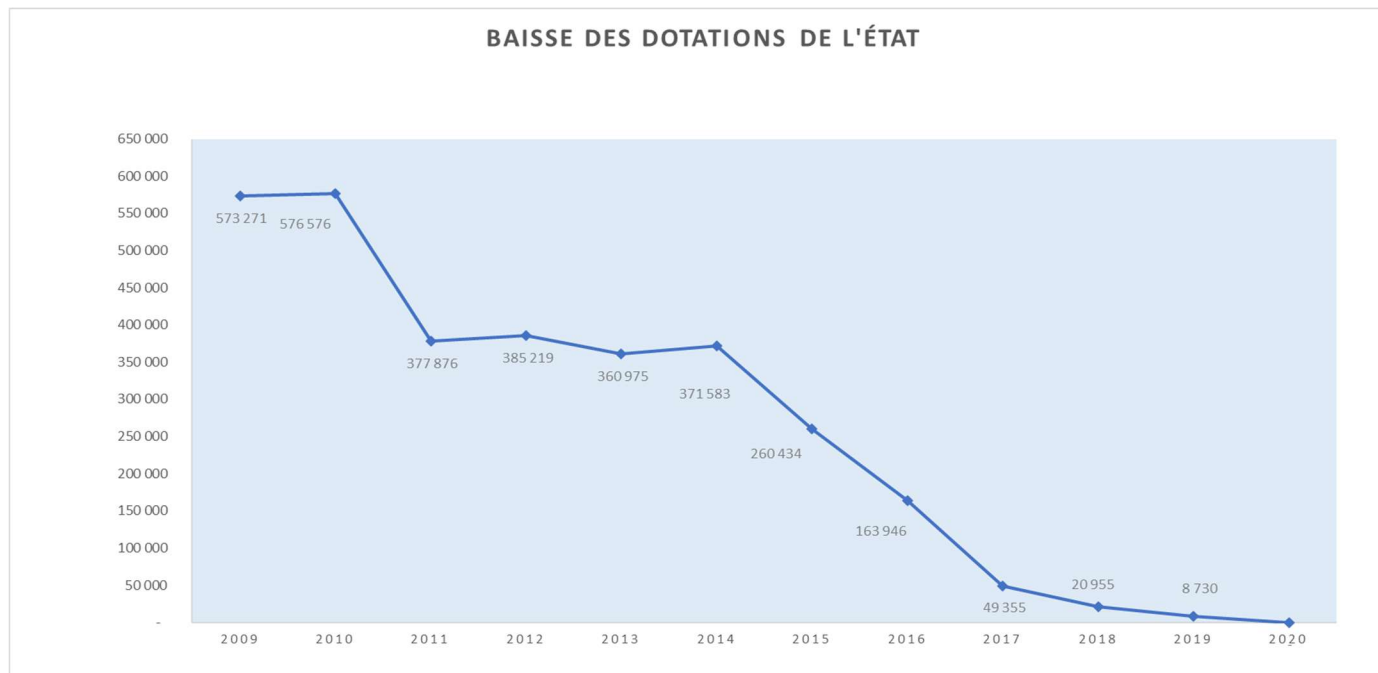
. Ces engagements auront, certes, des répercussions sur nos finances communales et c'est la raison pour laquelle nous conjuguerons nos efforts autour de quatre axes principaux et indissociables :

- **Le maintien à niveau de nos coûts de fonctionnement.**
Il faut bien entendu intégrer cette contrainte dans le scénario pluriannuel
2025 À démontrer que cela est possible, il faudra continuer en ce sens sans porter atteinte à la qualité de service offerte.
- **La recherche de toutes les aides possibles** auprès des organismes concernés (Etat, Région, Départements, Agences diverses, etc...),
En priorisant les projets éligibles aux financements verts
- **Optimisation et anticipation des recettes** (pour compenser l'impact des baisses de CVAE, d'aide de l'Etat dont les dotations et les fonds de compensation).
- **Le travail de la commission des finances devra consister à améliorer la capacité d'autofinancement de la commune pour privilégier ainsi la qualité des services rendus à la population.**
- **Le chapitre « Gestion de la dette » vous montrera combien la gestion des finances de la commune est maîtrisée, saine et cohérente par rapport au projet acté.**

D) – Evolution de la fiscalité et des dotations de l'Etat

Pour Mémoire :

La première étape du changement dans la fiscalité communale est venue de la baisse des dotations de l'Etat pour le fonctionnement des municipalités et qui fut progressive mais inéluctable comme le montre le tableau ci-dessous.



Cette baisse de recettes eut donc un impact direct sur les capacités d'autofinancement de la commune, à savoir la réserve financière nécessaire à son fonctionnement et à sa possibilité de recours éventuel aux emprunts.

Considérant que l'obtention de subventions de la part des organismes tels que le Département, la Région, l'Etat, etc... n'est pas automatique, le seul levier restant est celui de la fiscalité locale pour assurer un budget nécessaire à la réalisation des projets et au fonctionnement des services.

La gestion rigoureuse des finances communales s'est donc traduite par une évolution des taux d'imposition locaux comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

Evolution des taux

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe habitation	17,54%	18,07%	18,62%	18,62%	18,62%	18,62%	-	-	18,62%*	19,55%*	19,55 %
Taxe foncière bâti	25,04%	25,79%	26,57%	26,57%	26,57%	26,57%	50,51%	53,03%	53,03%	55,68 %	55,68 %
Taxe foncière non bâti	52,43%	51,84%	53,41%	53,41%	53,41%	53,41%	56,07%	58,87%	58,87%	58,87%	58 ,87 %
CFE	19,83%	19,83%	20,42%	-	-	-	-	-	-		

* Taxe habitation pour les résidences secondaires

Pour autant, notre budget communal eut à subir les conséquences de réformes fiscales d'importance comme :

- 1- La suppression de la Taxe Professionnelle, remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET), en 2010 et le transfert à la Communauté de Communes du Pays de Valois de la gestion de la zone d'activité des Meuniers avec gel de la dotation reversée à la commune sur la base des recettes de 2016.
- 2- La suppression progressive de la Taxe d'Habitation qui devrait devenir effective au plus tard en 2023 mais dont l'effet se fera sentir dès cette année pour une majorité de contribuables.
- 3- La réforme de la Taxe Foncière sur le bâti (TFB).

Concrètement, pour nos contribuables, cette dernière réforme ne devrait pas avoir d'incidence particulière puisqu'il s'agit simplement de reverser aux communes la part de Taxe Foncière sur le Bâti prélevée jusqu'alors par le Département et qui sera supprimée.

Il s'agira donc d'un transfert de recettes entre département et commune.

Le nouveau taux d'imposition communal appliqué sur le Foncier Bâti était donc en 2021 pour mémoire de :

(Taux communal 26,57% + Taux Départemental 21,54%) = 48,11 %. Après vote des taux de 2021, il avait été ramené à 50,51 % pour permettre de financer les nouveaux projets et l'investissement courant.

Ces taux ont été progressivement relevés.

Comme chaque année,

La recherche d'équilibre du budget communal repose sur plusieurs leviers :

- 1- La prise en compte des projets souhaités,
- 2- La gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement,
- 3- Le dégagement d'une capacité d'autofinancement permettant le recours à l'emprunt,
- 4- La capacité d'emprunts permettant la réalisation des projets attendus.

Tout ceci se calcule d'abord et avant tout à taux constant, donc sans augmentation des taux d'imposition.

Pour l'exercice 2025, les nouvelles dispositions fiscales ramènent donc les quatre taxes habituelles connues (Taxe Professionnelle, Foncier Bâti, Foncier non-Bâti, Taxe d'Habitation) à deux :

- La Taxe Foncière Bâti

Débat d'orientation budgétaire 2026

- La Taxe Foncière Non-Bâti

-

Si l'on se réfère aux éléments estimés par les services fiscaux et qui sont donc donnés sous réserve, l'impact financier pour la commune serait donc :

Bases de Foncier Bâti 2026 : 7.699.000 € (7.374.000 € en 2025)

Bases de Foncier Non Bâti 2026 : 55.300 € (61.600 € en 2025)

Base Taxe Habitation sur les résidences secondaires : 72200 € (110700 € en 2025)

Base Taxe d'habitation sur les locaux vacants : 62.600 €

Taux de référence TFB : 55,68 %

Taux de référence TFNB : 61,81 %

Taux Taxe d'habitation : 19,55 % (sur résidence secondaire)

Taux taxe d'habitation sur les locaux vacants : (voté en 2025 et applicable au 01.01.2026) 19,55 %

Produit attendu à taux constant :

- Foncier Bâti : 4286803 € (4105843 € en 2025)

- Foncier Non Bâti : 34181 € (39002 € en 2025)

- Taxes d'Habitation : 75326 € (21642 € en 2025)

Soit un total de 4396910 € - 540000 € (montant estimé) = 3856910 € (4166487 € - 537000 €) = 3629487 € en 2025)

Soit un gain potentiel de 3856910 - 3629487 = + 227423 € pour 2026

A noter également au niveau des échéances d'emprunt

2022 : 415.435 €

2023 : 486.431 €

2024 : 334.697 € + prêt CAF 118458 /10 (11846 €) = 346543 €

2025 : 345.498 €

2026 : 382.544€

Pour information :

Revalorisation des valeurs locatives des taxes foncières : 0.80 % au lieu de 1,70 % en 2025

Débat d'orientation budgétaire 2026

IV – Les engagements pluriannuels envisagés 2026,2027,2028, 2029

TTC	2026	2027	2028	2029
DEPENSES				
Achat terrain rue de verdun			900 000 €	
Travaux de voirie sur le parking rue de verdun coût estimatif			600 000 €	
Réaménagement rue du Vert Buisson 2ème Phase : Voirie		890 955 €		
Espace vert rue du vert buisson 2ème Phase		84 443 €		
Construction d'une salle multi sport, complexe et vestiaire foot			1 000 000 €	1 694 000 €
Extention du reseau d'eau potable pour Résotonaire	200 000 €			
Construction de deux classes primaires		849 336 €		
Frais Etudes projet CIC Police Municipale,deuxième phase Voirie rue du vert Buisson,extension classes primaires	70 000 €			
Enfouissement du réseau Enedis éclairage public Rue du Vert Buisson		350 666 €		
Travaux CIC Police Municipale travaux 2027	100 000 €	200 000 €		
Investissement courant	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €
Amortissement Emprunts	301 171 €	309 855 €	311 098 €	312 400 €
TOTAL DEPENSES	1 271 171 €	3 285 255 €	3 411 098 €	2 606 400 €
TOTAL DEPENSES				

RECETTES				
FCTVA	164 569 €	236 663 €		
PUP TAS	229 291 €	229 291 €		
PUP Résotainer	300 000 €	300 000 €		
PUP Nexity	150 000 €	148 000 €		
Subvention cantine à venir	10 264 €			
Subvention Hauts de France vestiaire foot			150 000 €	
Subvention Département/FFF vestiaire foot			350 000 €	
Subvention Voirie rue du vert buisson /rue de billy agence de l'eau	300 000 €	306 500 €		
TOTAL RECETTES	1 154 124 €	1 220 454 €	500 000 €	- €
BESOIN FINANCEMENT HORS RESTE A REALISER	117 047 €	2 064 801 €	2 911 098 €	2 606 400 €
POUR MÉMOIRE RESTE A REALISER DEPENSES	- 1 838 891,91 €			
RESTE A REALISER RECETTES	577 205,00 €			
REPRISE EXCEDENT DE CLÔTURE 2025	2 228 467,00 €			
TOTAL	966 780,09 €			
DELTA =	849 733,09 €	qui retomberont dans l'équilibre du BP 2026		
Monsieur le Maire donne lecture des comptes de 2025 provisoires, certains ajustements à la marge restent à faire.				
A noter que pour la section de fonctionnement une erreur matérielle de la délibération 73 a été actée mais ne change pas le résultat de fonctionnement.				

V – Gestion de la dette

TABLEAU DES EMPRUNTS

Motif	Capital emprunté	Capital restant dû fin 2021	Amortissement Intérêts Annuité	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Expiration	Taux
PRÊT CAF	118 458		Restant dû/an			118 458,00	118 458,00	106 612,20	94 766,40	82 920,60	71 074,80	59 229,00	2034	0,00
Début 01/01/2025			Amortissement				11 845,80	11 845,80	11 845,80	11 845,80	11 845,80	11 845,80		
Fin 01/01/2034			Intérêts			0,00	0,00							
			Annuité			0,00	11 845,80	11 845,80	11 845,80	11 845,80	11 845,80	11 845,80		
PRÊT CAF	18 408		Restant dû/an				18 408,00	16 567,20	14 726,40	12 885,60	11 044,80	9 204,00	2034	0,00
Début 01/01/2025			Amortissement				1 840,80	1 840,80	1 840,80	1 840,80	1 840,80	1 840,80		
Fin 01/01/2034			Intérêts			0,00	0,00							
			Annuité			0,00	1 840,80	1 840,80	1 840,80	1 840,80	1 840,80	1 840,80		
Banque postale	1 200 000	1 035 000	Restant dû/an	975 000	915 000,00	855 000,00	795 000,00	735 000,00	675 000,00	615 000,00	555 000,00	495 000,00	2039	1,75
début 17/12/2018			Amortissement	60 000	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
fin le 01/01/2039			Intérêts	17 719	16 668,76	15 618,76	14 568,76	13 518,76	12 468,76	11 418,76	10 368,76	9 318,76		
			Annuité	77 719	76 668,76	75 618,76	74 568,76	73 518,76	72 468,76	71 418,76	70 368,76	69 318,76		
			Restant dû/an	1 059 525	999 652,51	938 688,79	876 614,12	813 408,24	749 050,54	683 520,03	616 795,36	548 854,75		
Banque postale	1 300 000	1 176 075	Amortissement	58 801	59 872,65	60 963,72	62 074,67	63 205,88	64 357,70	65 530,51	66 724,67	67 940,61	2037	1,81
début 01/11/2017			Intérêts	18 818	17 745,99	16 654,92	15 543,97	14 412,76	13 260,94	12 088,13	10 893,97	9 678,03		
fin le 01/08/2037			Annuité	77 619	77 619,00	77 618,64	77 618,64	77 618,64	77 618,64	77 618,64	77 618,64	77 618,64		
Banque Postale	2 000 000		Restant dû/an	970 515	910 830,18	850 065,32	1 630 279,24	1 535 596,80	1 439 995,94	1 343 467,75	1 246 003,24	1 147 593,32	2041	0,97
début 01/06/2022			Amortissement	91 096	91 979,78	92 871,99	93 772,84	94 682,44	95 600,86	96 528,19	97 464,51	98 409,92		
fin 01/06/2041			Intérêts	20 154	18 516,37	17 624,16	16 723,31	15 813,71	14 895,29	13 967,96	13 031,64	12 086,23		
			Annuité	111 250	110 496,15	110 496,15	110 496,15	110 496,15	110 496,15	110 496,15	110 496,15	110 496,15		
Banque Postale	1 400 000		Restant dû/an		1 400 000,00	1 370 333,91	1 339 792,67	1 308 350,46	1 275 980,71	1 242 656,05	1 208 348,31	1 173 028,50	2052	2,95
début 01/10/2023			Amortissement		29 666,09	30 541,24	31 442,21	32 369,75	33 324,66	34 307,74	35 319,81	36 361,75		
fin 01/10/2052			Intérêts		43 135,55	40 424,85	39 523,88	38 596,34	37 641,43	36 658,35	35 646,28	34 604,34		
			Annuité		72 801,64	70 966,09	70 966,09	70 966,09	70 966,09	70 966,09	70 966,09	70 966,09		
Banque Postale	450 000		Restant dû/an					450 000,00	427 500,00	397 500,00	367 500,00	337 500,00	2041	3,75
début 01/06/2026			Amortissement					22 500,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
fin 01/03/2041			Intérêts					13 757,82	15 609,38	14 414,06	13 359,38	12 234,38		
			Annuité					36 257,82	45 609,38	44 414,06	43 359,38	42 234,38		
Total général			Restant dû/an	3 005 040	4 225 483	4 132 546	4 778 552	4 965 535	4 677 020	4 377 950	4 075 767	3 770 410		
			Amortissement	209 897	241 519	244 377	277 544	301 171	309 855	311 098	312 400	313 762		
			Intérêts	56 690	96 067	90 323	86 360	96 099	93 876	88 547	83 300	77 922		
			Annuités	266 588	337 586	334 700	347 336	382 544	390 846	388 600	386 496	384 321		
	6 486 866	2 211 075												